**ATTESTATION SUR L’HONNEUR**

*En application du règlement (UE) 2022/576 du Conseil du 8 avril 2022 modifiant le règlement (UE) n° 833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine, interdisant l'attribution et la poursuite de l'exécution de marchés publics et de contrats de concession avec des ressortissants russes et des entités ou organismes établis en Russie*.

Je soussigné XXXX, représentant légal de / dûment habilité à représenter la société XXXXX, dont le numéro SIRET est XXX XXX XXX XXXXX, candidate dans le cadre d’une procédure de passation d’un marché public de l’Etablissement français du sang (EFS), atteste sur l’honneur que cette société :

* N’est pas détenue à plus de 50 % de manière directe ou indirecte par une entité établie sur le territoire Russe ;
* N’agit pas pour le compte ou sur instruction d'une entité établie sur le territoire russe ou d'une entité détenue à plus de 50 % par une entité elle-même établie sur le territoire russe ;
* Ne fait pas appel pour l'exécution de marchés de l’EFS à un co-traitant établi sur le territoire russe ;
* Ne fait pas appel pour l'exécution de marchés de l’EFS à un co-traitant dont l'entité est détenue à plus de 50 % de manière directe ou indirecte par une entité établie sur le territoire russe ;
* Ne fait pas appel pour l'exécution de marchés de l’EFS à un co-traitant dont l'entité agit pour le compte ou sur instruction d'une entité établie sur le territoire russe ou d'une entité détenue à plus de 50 % par une entité elle-même établie sur le territoire russe ;
* Ne fait et ne fera pas appel pour l'exécution de marchés de l’EFS à un sous-traitant, à un fournisseur ou aux capacités d’une entité établi sur le territoire russe, pour des prestations représentant plus de 10 % de la valeur du marché ;
* Ne fait et ne fera pas appel pour l'exécution de marchés avec l’EFS à un sous-traitant, à un fournisseur ou aux capacités d’une entité détenu à plus de 50 % de manière directe ou indirecte par une entité établie sur le territoire russe ; le cas échéant, les prestations confiées à ce sous-traitant, fournisseur ou entité ne représentent et ne représenteront pas plus de 10 % de la valeur du marché ;
* Ne fait et ne fera pas appel pour l'exécution de marchés de l’EFS à un sous-traitant, à un fournisseur ou aux capacités d’une entité agissant pour le compte ou sur instruction d'une entité établie sur le territoire russe ou d'une entité détenue à plus de 50 % par une entité elle-même établie sur le territoire russe ; le cas échéant, les prestations confiées à ce sous-traitant, fournisseur ou entité ne représentent et ne représenteront pas plus de 10 % de la valeur du marché.

Fait à XXX

Le XX/XX/XXXX

Signature